

## A.T. Graves ou **Mortels**

### 2015 Languedoc Roussillon

- 1 – ARGELES (66)** : 14/01/15 ; Un salarié chute d'une hauteur d'étage suite à l'effondrement du balcon sur lequel il réalisait des travaux d'étanchéité. Expertise en cours sur les causes de la rupture du balcon (ferraillage, béton...)
  - 2 – PORT la NOUVELLE (11)** : 15/01/15 ; Un apprenti est gravement blessé par la chute d'un linteau béton découpé et projeté au sol par un autre salarié qui n'a pas perçu la présence de la victime (de l'autre côté du mur).  
Multiples fractures, éclatement de la rate.
  - 3 – BEAUCAIRE (30)** : 10/02/15 ; Suite à la mise en marche intempestive de la foreuse dont il tient en main la télécommande, un salarié est grièvement blessé à la main pendant qu'il installe une sangle sur la tige de forage.  
Trois doigts arrachés.
  - 4 – CAPENDU (11)** : 10/02/15 ; Une plaque de fibrociment cède sous le poids du salarié occupé à remplacer un élément de faîtage, provoquant une chute de la victime (hauteur 5m).  
Fracture bassin, bras, jambe.
  - 5 – LATTES (34)** : 03/03/15 ; La victime nettoie à la main le logement de l'axe de la foreuse. L'opérateur, croyant que l'axe était en place, remet la foreuse en route.  
Phalanges index et majeur sectionnées.
  - 6 – NIMES (30)** : 20/02/15 ; Pendant la rénovation de la charpente d'un bâtiment ancien, un chevron se casse entraînant la chute de la victime sur le plancher du niveau inférieur (3,5m plus bas).  
5 côtes cassées.
  - 7 – GIGNAC (34)** : 03/04/15 ; Chute depuis un toit (rénovation de toiture) en l'absence de protection (hauteur 3m)  
Pronostic vital engagé
  - 8 – LATTES (34)** : 02/04/15 ; Chute d'un artisan depuis des tréteaux de maçon sans garde-corps (ht : 2,0 m env.)  
Coma.
  - 9 – MONTPELLIER (34)** : 13/04/15 ; Le compacteur (20 t.) glisse dans le talus et fait un tonneau. Le chauffeur, protégé par sa ceinture de sécurité, sort quasi indemne de l'engin (1 côte cassée)
- NB : sur ce chantier, le MO met de lourdes amendes aux entreprises dont les personnels ne respectent pas les règles de sécurité (vitesses limites, EPI, ceintures de sécurité, ...)
- 10 – ARGELES (66)** : 13/04/15 ; le camion accroche la ligne électrique en livrant l'enrobé au finisseur. Le câble tombe sur la glissière de sécurité. La victime, électrisée par contact avec la glissière, tombe dans l'enrobé à 200°.  
Brûlures graves.

- 11 – BEZIERS (34) :** 11/05/15 ; Au cours d'un chantier de pose de panneaux solaires, un intérimaire se déplaçant sur le toit sans protection contre les chutes passe à travers un élément en plexiglass.  
Graves fractures.
- 12 – CONGENIES (30) :** 11/05/15 ; Sur un chantier de rénovation de toiture, le déplacement d'une plaque de fibrociment en cours de pose et sur laquelle se tient le salarié provoque la chute de celui-ci (hauteur 3.75 m)  
Trauma crânien.
- 13 – MAUGUIO (34) :** 12/05/15 ; Alors qu'il élinguait un panneau coffrant horizontal (tablier de pont) en cours de dépose, le salarié, debout sur le panneau, chute d'une hauteur de 4m environ lorsque ce panneau se trouve déstabilisé pendant la manœuvre. La victime était équipée d'un harnais antichute.  
Fracture du fémur.
- 14 – BAGES (11) :** 25/05/15 ; Occupé à gratter une façade pour poser un solin, le salarié chute à travers le fibrociment sur lequel il était accroupi pour travailler.  
2 cotes fêlés, 2 vertèbres fissurées, enfoncement de la cage-thoracique.
- 15 – BOUILLARGUES (30) :** 11/06/2015 ; Lors d'une opération de compactage de la couche de forme sur le remblai du tracé dévié de la VC n°9, le compacteur type V5 glisse jusqu'en bas du talus (au moins 1 tonneau ).  
L'opérateur est blessé mais pas éjecté de l'engin.
- 16 – GALLARGUES (30) :** 5 et 17/06/2015 ; Lors des opérations de lancement du tablier métallique, l'éjection des pièces de glissement intercalées entre l'ouvrage en mouvement et ses appuis provisoires provoque deux accidents à quelques jours d'intervalle :  
1e accident : une victime blessée au visage,  
2e accident : 2 victimes avec une double fracture à l'avant-bras pour l'un et fractures du scaphoïde pour l'autre.
- 17 – SETE (34) :** 12/06/2015 ; Lors du passage d'un violent orage qui n'a pas interrompu les travaux de coulage béton d'une paroi moulée, un salarié est foudroyé alors qu'il s'apprêtait à réceptionner un objet manutentionné par une grue à treillis. Apparemment il s'est produit un amorçage sans contact entre le colis et le salarié au sol.  
Le grutier, témoin direct, voit son camarade projeté en arrière et ses vêtements « exploser ». Il n'a vu ni éclair, ni flash.  
Brûlures au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré.
- 18- VAUVERT :** 11/08/2015 ; Deux compagnons d'une entreprise de tuyauterie industrielle sont chargés de terminer les raccordements des dernières connexions (tubes et colliers) d'une future vinaigrerie. Lors du soudage d'un rail support de collier sur le flan d'une cuve, une violente déflagration projette la cuve à travers le toit du bâtiment (jusqu'à plusieurs dizaines de mètres dans une vigne voisine).  
Anticipant la fin des travaux, le client avait commencé le transfert des cuves pour démarrer la fermentation (30% d'un mélange vinaigre/alcool, teneur en alcool 9% env.).  
Deux salariés blessés (dont un, gravement brûlé au visage et aux membres supérieurs).

- 19- UZES (30)** : 26/06/2015 ; Au cours d'une opération de meulage d'une pale de talocheuse/lisseuse, le disque (inadapté en taille et en utilisation) de la meuleuse (laquelle est dépourvue de son carter de protection à cause de la taille du disque) éclate et entaille gravement le visage de la victime.  
Blessures à la face et perte d'un œil.
- 20- PEZENS (11)** : 26/06/2015 ; La victime, un apprenti de 17 ans (1ère année BAC PRO) était en train d'élinguer un bloc béton à l'aide d'une chaîne métallique fixée au support de fourches d'un chariot élévateur à portée variable (fourches en place).  
Au moment où le salarié essaie de positionner l'anneau de la chaîne, une des deux fourches glisse latéralement de quelques centimètres et vient écraser son doigt contre le cadre du support de fourche  
Conséquences : Fractures et 25 points de sutures index main droite (puis amputation phalange).
- 21- St FELIU (66)** : 01/09/2015 ; Chantier d'enfouissement de câbles. Suite à la rupture de la chenille droite d'une mini pelle, l'engin se renverse et son conducteur a la jambe coincée sous la machine.  
Multiples fractures et blessures graves à la jambe.
- 22- NÎMES (11)** : 03/09/2015 ; Sur un chantier de rénovation de toiture, un salarié chute à travers une plaque en fibrociment.  
Deux côtes cassées, trauma crânien, fractures vertèbres L3 à L5.
- 23- NARBONNE (11)** : 09/09/2015 ; Au cours de l'utilisation d'une potence et poulie de levage, l'ensemble, avec l'étais utilisé comme support, chute sur le salarié (Hauteur de chute : 4 étages).  
Décès.
- 24- SERVIAN (34)** : 23/10/2015 ; Occupé à des travaux de peinture en toiture, la victime bute, en reculant, sur un skydome qui se brise sous l'impact , entraînant sa chute.  
Décès.
- 25- MONTPELLIER (34)** : 29/10/2015 ; Doigt sectionné par un tampon en fonte.
- 26- MONTPELLIER (34)** : 05/11/2015 ; Le salarié est sur le toit terrasse, occupé à placer des plaques de contre-plaqué bouvetées de 2,50 m X 0,90m , sur les pannes espacées de 0,625m (entraxe). Il doit raccourcir une des plaques et pour cela déplace la plaque adjacente qui, dès lors, n'est plus en appui que sur quatre pannes. Pour terminer sa coupe, le salarié se déplace et met le pied sur cette plaque qui bascule. Il tombe entre deux pannes et chute de 8 mètres sur un stock de gardes corps en contrebas.  
Il venait d'enlever son système d'arrêt de chute.  
Polytraumatismes : bras, bassin, cervicales.
- 27- PALAVAS (34)** : 09/11/2015 ; Au cours de l'installation d'une scie à béton sur son rail de guidage, une mise en marche involontaire de l'engin porté par le salarié (accrochage de la commande) blesse celui-ci au visage et aux bras.

- 28- LATTES (34) : 20/10/2015 ;** Au cours du déchargement à la grue d'un IPN, un mouvement soudain de la poutre sectionne deux phalanges du salarié voulant décoincer celle-ci de la poutre voisine.
- 29- LATTES (34) : 23/06/2015 ;** Lors du démontage de l'élément supérieur d'une grue mobile, la flèche, couchée par terre, s'est un peu surélevée puis est retombée sur le pied du grutier.  
Fracture du pied.
- 30- St ETIENNE des SORTS (30) : 26/11/2015 ;** Lors du montage d'un échafaudage, le salarié chute de 3m de hauteur.  
Blessures à l'épaule et au genou.
- 31- COLLIOURE (66) : 27/11/2015 ;** En installant des protections bas de pente, la victime chute d'une hauteur de 6,00m environ.  
Fractures multiples et trauma crânien.
- 32 - ARRE (30) : 17/12/2015 ;** Pour changer de vieux volets roulants, la victime, munie d'un pied de biche, monte sur un escabeau devant la fenêtre et force sur le coffre en bois situé en applique intérieure au-dessus de la fenêtre.  
Le coffre cédant brutalement, l'opérateur chute dans le vide de la fenêtre (ht 8m environ).  
Décès.